

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication : 14/11/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-11-5-1

Séance du mercredi 9 novembre 2011

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT LEADER FINANCEMENT DES POSTES POUR L'ANNEE 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2009-4-5-6 du Conseil Général du 23 octobre 2009 relative à la politique de développement local - financement des postes d'agent de développement LEADER,
- VU la délibération n°CG 2010-2-5-1 du Conseil Général du 25 juin 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, Florival-Vignoble-Plaine du Rhin et des Trois Pays,
- VU la délibération n°CG 2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche, Colmar, Fecht et Ried, Thur Doller et Région Mulhousienne,
- VU la délibération n° CG 2010-4-5-1 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local inscrite dans les Contrats de Territoire de Vie et fixant le budget 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention d'un montant de 30 % d'un montant subventionnable de 32 000 €, soit 9 600 € pour un agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte du Pays Thur Doller qui porte le GAL Thur Doller.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le programme F731 - Imputation 0-65-71-65735-28271-006 : Développement local CTV.

- Accorde une subvention d'un montant de 30 % d'un montant subventionnable de 32 000 €, soit 9 600 € pour un agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte pour le Sundgau qui porte le GAL des Pays du Sundgau et de Saint-Louis – Trois Frontières.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le programme F731 – Imputation 0-65-71-65735-28271-006 : Développement local CTV.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions